

## ***Réunion***

### Commission : **Lois du jeu-Appels**

Lieu : FFF/DTNA (avenue d'Iéna) -

Date : 21-04-2004

## ***Présence***

Président : POULAIN Jacques

Présents : KONRATH Georges - LEROGNON Jean-Michel - POULAIN Jacques -  
SEIGNE Jean-Robert - - - -

Excusés : GIRARD Michel - LOPEZ René - - -

Absents : - - -

Assiste(nt) :

## ***Procès Verbal***

### **Séance n°9 - Saison 2003-2004**

La séance est ouverte à 9h30.

#### **1. Adoption des PV**

Les PV des séances 7 et 8 sont adoptés sans modification.

#### **2. Examens fédéraux du 17-04-2004**

La commission prend acte du déroulement des examens fédéraux. Elle fera un retour d'expérience à la DTNA.

En raison de l'indisponibilité d'un candidat blessé actuellement et compte tenu du fait que le règlement prévoit que la correction des épreuves théoriques ne peut avoir lieu qu'une fois l'ensemble des épreuves pratiques terminées, cette correction initialement prévue les 10, 11 et 12 mai est reportée aux 24, 25 et 26 mai.

#### **3. Questions techniques suite à un fait de match**

Question :

Quelle est la décision à prendre lorsque deux fautes sont commises simultanément par chacune des deux équipes ?

Réponse :

L'arbitre doit sanctionner les deux fautes administrativement, si besoin est, et dans tous les cas il fera reprendre le jeu par balle à terre à l'endroit où était le ballon lorsque le jeu a été arrêté.

Question :

Quelle est la décision à prendre lorsque deux fautes sont commises simultanément par deux joueurs de la même équipe ?

Réponse :

L'arbitre doit sanctionner les deux fautes administrativement, si besoin est, et dans tous les cas il fera reprendre le jeu par la remise en jeu qui lui paraît la plus favorable pour l'équipe victime des deux fautes.

#### **4. Examens de réserve technique**

La commission a examiné une réserve technique :

- Match de division Honneur de la Ligue de Martinique entre le Club Golden Star et le Club Franciscain, voir le document PV9bis en annexe.

La prochaine réunion est fixée au lundi 10 mai à 9h00.

La séance est levée à 13h00.

*Le Président de la Commission,*  
**POULAIN Jacques**

*Le Secrétaire de Séance,*

**SEIGNE Jean-Robert**